



La " Côte des Goémoniers "

et l'exploitation des algues marines en Basse-Bretagne

par Marcel GAUTIER

Le goémon, en tant qu'engrais, est exploité sur toutes les côtes bretonnes, des environs de Saint-Malo jusqu'à la Prée, près de la pointe Saint-Gildas. Le brûlage des algues, afin de produire la « soude » destinée aux usines d'iode, fut pratiqué dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, depuis la ria du Trieux jusqu'à la région lorientaise, en passant par le pays bigouden, et les traces des anciens fours jalonnent encore les rives de la baie d'Audierne comme le littoral du Bas-Léon. Mais le pays des goémoniers, c'est celui qui s'étend de l'île de Batz au Conquet (1). Si, autour de Saint-Pol-de-Léon et de Roscoff, le goémon est destiné aux champs, à l'Ouest de l'île de Batz, il est devenu la matière première d'une industrie. Naguère, 18 usines, dont les plus importantes étaient celles de l'Aber-Wrac'h et du Conquet, produisaient de l'iode à partir des algues, de même qu'un peu de brome et de potasse. Aujourd'hui, la « côte des goémoniers », c'est essentiellement celle qui va de Brignogan à l'Aber-Benoît, c'est-à-dire la côte du Pays Pagan. Le domaine des « pigouyers » — ainsi nommés du nom de leur outil, la pigouye, sorte de faucille à long manche, dite aussi « guillotine » — s'étend surtout autour de la presqu'île de Lilia. La plate-forme littorale s'y hérisse de nombreux îlots ou écueils. Les deux centres habités les plus importants sont ceux de Plouguerneau et de Landéda (Fig. 1).

La récolte du goémon a été réglementée par une ordonnance de 1681, établie par COLBERT, puis modifiée par une loi de 1852 et des décrets de 1868 et 1890. L'on distingue d'abord le *goémon de rive*, constitué surtout de *Fucus*, qui fait l'objet chaque année de 2 coupes, réservées aux riverains et dont les dates sont fixées par les maires ; ensuite, le *goémon de coupe*, qui pousse en mer, constitué surtout de Laminaires (*Laminaria digitata*, dite « taly » (ou « tali ») par les Paganniz, et *L. hyperborea*), découvrant partiellement aux basses mers d'équinoxe ; sa récolte est effectuée par des barques ayant un rôle d'équipage ; enfin, le

(1) R. MUSSET : La Bretagne. Coll. A. Colin, 4^e édition, 1958, in-12, 220 p. ; p. 120.

goémon d'épave, dont la récolte est libre en tout temps. La pointe de Moustierlin au Sud de Quimper, Beg-an-Dorchenn (dite La Torche), les rivages de Penhors entre Penmarc'h et Audierne, restent de gros centres d'extraction du *goémon d'épave*. Près de Penhors, on le remonte de la grève sur les basses falaises dans un panier attaché à un cordage passant sur une poulie fixée à un support au sommet de la falaise. Un cheval, en se déplaçant perpendiculairement au rivage, exerce une traction sur le câble et fait remonter le panier.

A une époque relativement récente, la coupe du *lichen carraghem* (ou « pioca ») (2) est venue s'ajouter aux récoltes traditionnelles. Elle est réglementée par le décret du 3 août 1936 qui fixe le début de la récolte 2 jours avant le plus grand flot de la marée précédant le 1^{er} juin, et la fin du travail 2 jours après le plus grand flot de la marée suivant le 30 septembre.

Le *goémon d'épave*, toujours mêlé de sable, est utilisé seulement comme engrais. Les goémoniers du Pays Pagan le vendent surtout dans la région saint-politaine vers laquelle il est expédié par camions. La demande s'est accrue avec l'extension de la zone légumière. Les *goémons de rive* et *de coupe*, de même que le *lichen carraghem*, font l'objet d'utilisations industrielles.

I. LA RÉCOLTE DES ALGUES SUR LA CÔTE DES GOÉMONIERS (Fig. 1).

L'on estimait, en 1950, le nombre des goémoniers à environ 2.000 pour le Finistère, dont 600 pour la seule côte des goémoniers. Ils étaient 3 à 4.000 dans le département en 1930 selon Ch. ROBERT-MULLER (3). Et tel artisan, constructeur de « plates » à Plouguerneau, ne fabriquait déjà plus que 2 ou 3 bateaux goémoniers par an entre 1938 et 1948, alors qu'il en livrait plus de 40 en moyenne chaque année vers 1920 (4). Bateaux à double-fin ; depuis le déclin de l'activité goémonière, l'on s'est mis à la capture des homards.

Dans toute la région de Plounéour-Trez, Brignogan, Kerlouan, l'aire d'exploitation du *goémon de rive* fait l'objet, tous les 4 ans, d'un partage qui s'effectue à raison d'un lot par personne domiciliée dans la commune, enfants compris. Pendant longtemps, lors du partage, les familles se rendaient à la grève au grand complet, afin que le nombre des lots de chacune d'elles ne soit pas contesté ; les nouveaux-nés étaient présents, transportés dans un panier sur le dos de leur mère ; d'aucuns, pour leur éviter le risque d'un refroidissement, les remplaçaient par un traversin ! (5). Les coupes sont alors adjugées pour 4 ans, mais la jouissance en est limitée aux dates fixées par le maire : de mai à juillet, en général. Chacun peut vendre son lot à un autre habitant de la commune. Lors des récoltes, le travail est rythmé par le feu du phare de l'île Vierge : il commence lorsque le feu s'éteint, il s'arrête lorsque le feu s'allume. Ce sont également les phares qui marquent le début et la fin de la récolte quo-

(2) Il s'agit essentiellement d'une Rhodophycée : *Chondrus crispus*.

(3) Ch. ROBERT-MULLER : Pêches et pêcheurs de la Bretagne atlantique (Ouvrage posthume, publié par M. LE LANNOU), 1944, in-8° : 7^e partie.

(4) M.-L. VAUTHRAIN : Le Pays des Abers, étude de géographie humaine (Mémoire pour le Diplôme d'études supér., conservé au Laboratoire de géographie de la Faculté des Lettres de Rennes sous le N° 69 bis), 1951, p. 67.

(5) Yvonne BOUCHER : Le Pays Pagan (Mémoire pour le D.E.S., Rennes, 1958-59, manuscrit de 170 p., conservé au Labo. de géogr. de la Fac. des Lettres sous le N° 171), p. 115.

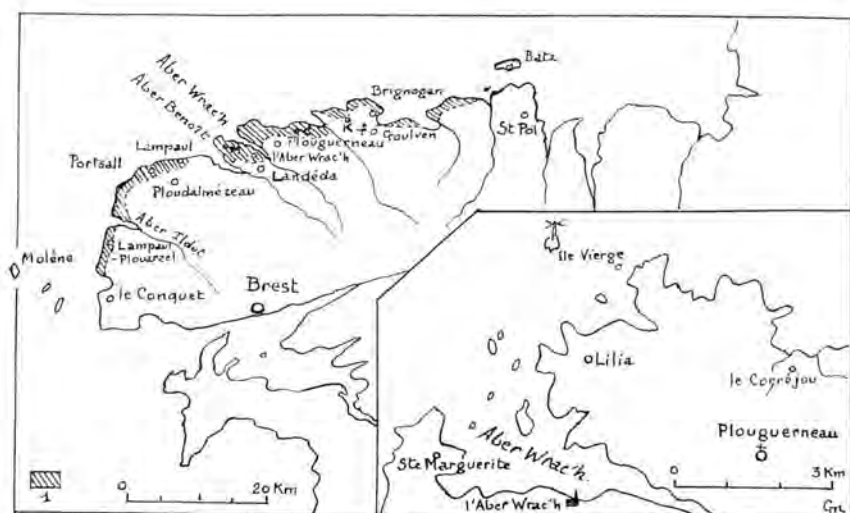


Fig. 1. — La côte des goémoniers

1 = population goémonière ; K = Kerlouan ; T = Plounéour-Trez ; C = Le Corréjou ; M = Sainte-Marguerite. Carton : la presqu'île de Lilia.

tidienne sur la côte du Bas-Léon, entre Le Conquet et Portsall-Ploudalmézeau.

Le *goémon de coupe*, plus riche, est plus recherché par les usiniers. La pêche des Laminaires est pratiquée à mer basse, d'avril à octobre, le plus souvent sur des « plates » de 6 m à 6,50 m de longueur, montées par 2 hommes et un mousse. Les Laminaires sont coupées à la « pigouye » et remontées à bord à l'aide de crocs à 4 ou 5 dents qui laissent retomber à l'eau la moitié des coupes qu'emporte le courant. Le rendement peut atteindre 5 tonnes par marée pour une barque de 5 à 10 tonnes, une tonne pour une simple plate. On transporte le goémon à terre sur des charrettes amenées à la grève par les femmes, au moment de la marée montante ; parfois, on le transporte à bras, sur des civières, jusqu'aux lieux de séchage.

Le séchage s'effectue en été sur l'herbe rase du rivage, en hiver sur les galets ; mais il faut alors protéger le goémon par des toiles imperméables quand la pluie menace de tomber ; elle fait perdre, en effet, par lavage, certaines des qualités du goémon. Celui-ci est plus riche en iode lorsqu'il est coupé en été. L'on estime qu'il contient alors 4 kg d'iode par tonne, contre 1,7 kg en automne. Les tonnages moyens annuels en algues sèches produits dans la région de l'Aber-Wrac'h, Plouguerneau, Kerlouan sont les suivants : goémon iodé : 3.471 t. (dont 74 % proviennent de la pêche en bateau) ; carraghem : 340 t. (dont 63 % récoltées en bateau) ; autres algues : 6.036 t. (dont 44 à 45 % récoltées en bateau) (6).

Une fois sèches, les algues sont mises en meules sur une couche de galets qui les isole du sol, meules dont le sommet est protégé par des mottes de gazon. Naguère, on les brûlait dans des fours rustiques, analogues à ceux où l'on produisait, au XVIII^e siècle en Normandie, la « soude » réclamée par les ver-

(6) Y. BOUCHER, *op. cit.*

riers. Il s'agit de fossés revêtus de grosses pierres plates en granit sur leurs bords et sur leur fond, longs d'environ 10 m (3 à 4 m seulement sur les rivages de la baie d'Audierne), larges de 0,50 à 0,60 m, profonds de 0,40 m. L'on obtenait, par ce brûlage, une masse vitreuse, la « soude », livrée aux usines et payée après titrage (teneur en iode variant de 0,3 à 1,8 %). A l'île Callot, près de Carantec, la vente se faisait aux enchères.

Ce procédé de fabrication a disparu : du sable se mêlait à la « soude » et la température de cuisson, non réglable, était trop élevée. Le granit des fours était choisi avec soin pour éviter qu'il ne s'écaille sous l'action d'une chaleur atteignant 800 degrés. Quelques « brûleries » en briques, plus perfectionnées, existaient à Plouguerneau, Portsall, l'Aber-Wrac'h et Argenton.

La vie des goémoniers est rude et leur travail pénible. Leur habitat est médiocre. La femme exploite à peu près seule la petite ferme familiale de 2 à 3 ha ; les plus grosses tenures atteignent de 5 à 8 ha. Certains goémoniers, résidant dans la zone comprise entre Le Corréjou en Plouguerneau et Sainte-Marguerite en Landéda, vont jusque dans l'archipel de Molène où ils exploitent, de mai à la Toussaint, le goémon des « queues de comètes » ou lidenez, formes d'accumulation littorales. Ils y retrouvaient, vers 1949-50, des petits cultivateurs du littoral qui s'étend de Portsall-Ploudalmézeau au Conquet, venus là couper le « taly ». Le patron fournissait le bateau, le matelot la charrette et le cheval que l'on transportait dans l'archipel. A Balanec, 8 équipes de goémoniers, au total 16 hommes, venaient encore du continent en 1950, d'avril à septembre. Ils vivaient dans des cabanes de pierres sèches, couchant sur un lit de varech ou dans des hamacs. Ils livraient leur récolte à l'usine d'iode de Lampaul-Plouarzel (7). Certains même, dans l'archipel, se contentaient de gourbis creusés dans la terre au-dessus des cordons de galets. Aujourd'hui, ils disposent de cabanes en bois, et ce mode de vie est en déclin. 80 bateaux goémoniers du Pays Pagan se rendaient dans l'archipel de Molène en 1939 ; l'on n'en comptait plus que 7 en 1959 (8). En 1964, une cinquantaine de goémoniers professionnels, propriétaires d'un bateau, coupent encore les algues sur la côte entre Le Conquet et Portsall, et se rendent dans l'archipel de Molène. Une vingtaine d'autres coupent le *goémon de rive* et ramassent le *goémon d'épave* sur ce même littoral occidental.

II. LES USINES (Fig. 2).

Leur nombre diminue également. Il s'agit « de petites firmes, pauvres en capitaux, à faible rayon commercial. Rien qui ressemble à l'importante industrie britannique des algues », écrit M. R. MUSSET (9). L'âge d'or se situa entre 1900 et 1930, avec les hauts prix de l'iode. Mais l'iode tirée des algues est maintenant concurrencée par celle que l'on extrait des nitrates chiliens. Dès 1886, la Société nitratière de Tarapaca (Chili) menaçait les industries de l'iode en France, en Grande-Bretagne et en Norvège. La production française ne put se maintenir, durant un temps, que grâce à l'aide de l'Etat, alors que l'iode chilien revenait à 900 AF le kilo, l'iode français à 2.000.

(7) M. PHILIPPONNEAU : L'île Balanec et le genre de vie des goémoniers (Chronique géogr. des pays celtés, 1950, pp. 38-42).

(8) Y. BOUCHER, op. cit.

(9) R. MUSSET, op. cit., p. 111.

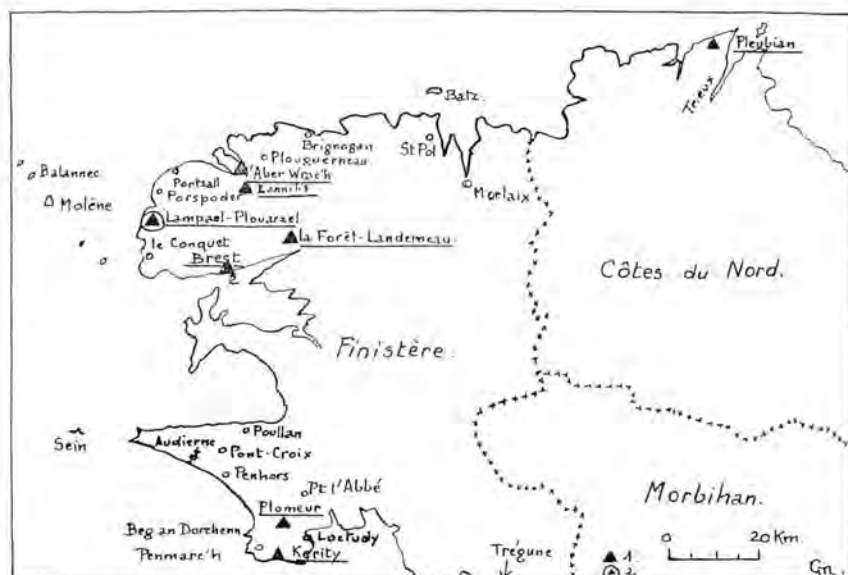


Fig. 2. — L'exploitation industrielle des algues marines
1 = Usines en 1964 ; 2 = Usine fermée depuis 1962

De ce fait, le cadre des usines s'est resserré. Il s'étendait jadis de Cherbourg à l'île d'Yeu. Avant 1914, il était déjà réduit à la zone littorale entre l'estuaire du Trieux et Vannes : les usines de l'Aber-Wrac'h, Portsall, Ploudalmézeau, Lampaul-Plouarzel et Le Conquet employaient alors environ 300 ouvriers et des installations plus réduites existaient à Pleubian et Pen-Lann en Pleubian dans les Côtes-du-Nord, Plouescat, Porspoder, Pont-Croix, Penmarc'h, Kérity, Loctudy, Trégunc dans le Finistère, Quiberon dans le Morbihan. 3.000 familles, soit environ 20.000 personnes, vivaient en partie de la récolte de la matière première. Après 1918, la zone des usines se rétrécit encore et elle ne s'étendait plus (Pleubian mis à part) que de la rivière de Morlaix à Lorient. L'usine de l'Aber-Wrac'h s'accroissait, en 1931, par la fusion de 6 entreprises socialement disparues. En 1939, l'on ne recensait plus que 13 installations, employant chacune de 4 à 35 ouvriers (au total, de 160 à 167) et réparties en 2 groupes : celui du Nord avec l'usine de Plouescat — la plus importante — celles de l'Aber-Wrac'h, de Lampaul-Plouarzel, de Porspoder et les 2 du Conquet ; le groupe du Sud avec les entreprises d'Audierne, les 2 de Penmarc'h, celle de Penmarc'h-Kérity, celles de Pont-l'Abbé, de Trégunc et de Larmor près de Lorient (10).

Durant la 2^e guerre mondiale, les Allemands stimulèrent la production après avoir constaté l'inefficacité du mercurochrome sous les basses températures du front russe. Mais aujourd'hui, la fabrication des alginates a remplacé celle de l'iode. L'algine, découverte à Stavanger, en Norvège, est employée pour l'encollage des fils de chaîne dans l'industrie textile, la fabrication d'apprêts pour la fixation des colorants des tissus. Elle trouve

(10) M. GAUTHIER : Note sur la géographie de l'iode (Annales de Géographie, 1947, pp. 203-206).

de multiples emplois en pharmacie, en parfumerie, dans l'industrie du papier et en pâtisserie où elle est utilisée notamment pour la fabrication des crèmes glacées.

Dans le Pays Pagan, l'usine d'iode de Plouguerneau a fermé ses portes en 1946. Seule subsiste l'usine de l'Aber-Wrac'h, spécialisée dans la fabrication des farines d'algues pour l'alimentation du bétail (8 à 10 tonnes par jour). Elle emploie 35 ouvriers qui sont en même temps cultivateurs. Elle appartient à la « Société Carbonisation et charbons actifs » qui fabrique de l'algine et des produits alimentaires pour le bétail ; le siège de la société est à Paris et elle possède aussi, en Basse-Bretagne, les petites usines de Plomeur (La Palue, près de Beg-an-Dorchenn) dans le Finistère (30 ouvriers) et de Pleubian dans les Côtes-du-Nord (120 ouvriers). Au total, Pleubian compris, 185 ouvriers en 1964. La « Société d'exploitation des algues », dont le siège est à Brest, fabriquait annuellement de 800 à 1.000 t. de poudres à partir des Fucus et des Laminaires. L'usine, qui employait 11 ouvriers, était à Lampaul-Plouarzel. Capital social : 325.000 francs. Reprise en gérance libre par la « Société Carbonisation et charbons actifs » en mai 1962, elle a cessé, à cette date, toute fabrication. A Saint-Pierre-Penmarc'h, une autre petite usine (Société ALGA) fabrique des poudres d'algues (10 ouvriers). Elle dépend de la « Société Auby ». La plus grosse entreprise finistérienne est celle de la « Société bretonne des algues et colloïdes » (SOBALC), au capital social de 100.000 F, dont le siège et l'usine sont à La Forêt-Landerneau. Elle produit 4.000 t. par an de produits chimiques extraits des algues marines, et elle emploie, en 1964, 52 personnes. Enfin, à Lannilis, un atelier emploie, en 1964, 10 ouvriers au broyage des Laminaires ; il dépend de la « Société Nourylande » et il expédie sa production à Compiègne où cette société fabrique des alginates dans une usine qui emploie 30 ouvriers. Hors de Bretagne, il n'existe, en plus de cette usine de Compiègne, que celle de la « Société Auby » à Baupré (Manche) qui traite le *lichen carraghem*. Ce dernier est également travaillé à Brest, dans une petite entreprise (15 ouvriers). L'affaire fut créée par la « Société d'exploitation générale des algues marines » (SEGAM). Elle travaille pour le compte des laboratoires Daniel Brunet, de Boulogne-sur-Seine. Une autre usine de Brest (Etablissements Violet et C^{ie}) emploie 15 ouvriers au traitement du même lichen et fabrique de la poudre d'algues.

95 % des algues sont acheminées par camions vers les usines, après avoir été amenées par gabarres sur le continent lorsqu'elles proviennent de l'archipel molénaï. Tous les achats d'algues sont effectués par la « Société d'achat et de commercialisation des algues » (SACAL), qui les répartit entre les utilisateurs (11).

Il ne reste donc, en 1964, que 7 entreprises travaillant les algues dans le Finistère, employant au total 167 salariés ; 4 d'entre elles n'emploient que de 10 à 15 ouvriers ; 2, de 30 à 35 ; une, plus de 50. Les 2 fabriques de Brest n'en emploient, au total, que 30. Dans le Finistère, les entreprises constituent 2 groupes géographiques : celui du Bas-Léon, le plus impor-

(11) Je remercie ici M. LE BRIS, Chef de Division honoraire à la Préfecture de Quimper, qui a bien voulu se renseigner pour moi auprès du Service des Affaires économiques de cette préfecture et dépouiller les fiches dont il dispose. Je remercie également M. HUZIAUX, Maire de Lampaul-Plouarzel, ancien directeur de l'usine de cette localité, qui m'a fourni des données toutes récentes.

tant ; celui du Cap Caval, dans le pays bigouden, avec les 2 usines de Plomeur et de Saint-Pierre-Penmarc'h.

Actuellement, en même temps que les usines ont renoncé à la fabrication de l'iode pour se livrer à celle des poudres d'algues et des alginates, l'exploitation des algues s'engage sur des voies nouvelles. Des chercheurs étudient scientifiquement les champs d'algues, leur localisation, leur écologie, leur extension en surface et en profondeur, leur composition botanique, leur rythme de reproduction, les tonnages exploitables rationnellement sans risque d'appauvrissement. L'on a fait, à l'Aber-Wrac'h, des essais d'utilisation du scaphandre autonome pour la récolte des Laminaires. Mais les jeunes s'en vont, vers la Marine de l'Etat, la Marine de commerce, les entreprises de Brest. La moyenne d'âge des pigouyers est de 50 ans.

Connaissant cette situation, surpris par le peu de rentabilité de la « pigouye » qu'il avait pu constater au cours de plongées sous-marines, M. BRONNEC, Ingénieur E.C.P., Directeur des Ateliers et Forges de l'Ouest à Brest, étudie, depuis 1956, le moyen de doter les goémoniers d'un outil moderne, à la demande de la Société pour l'Achat et la Commercialisation des Algues (SACAL). Il a donc mis au point une sorte de suceuse, dans laquelle la dépression est créée par une injection périphérique d'eau sous pression, entraînant les Laminaires, dont la longueur atteint parfois 3 mètres ; ceci, sans détérioration susceptible d'empêcher l'étalement des algues pour le séchage. Le goémonier, muni d'un scaphandre autonome, pourrait ainsi couper les Laminaires par 6 à 8 tiges à la fois, à l'aide d'une petite faucille très maniable, tout en maintenant de la main gauche l'embouchure de la suceuse qui aspire les algues. L'expérience montra que la coupe ainsi pratiquée était de 3 à 5 fois plus rapide que dans



Fig. 3. — Pittoresque des méthodes artisanales : le débarquement du goémon

(Photo Goachet, Brest)

la pratique habituelle : qu'elle atteignait toutes les algues adultes au lieu de se borner, comme dans la méthode traditionnelle, à n'en concerner qu'une partie ; que la coupe pouvait être effectuée aussi bien en vive eau qu'en morte eau et même, parfois, à marée haute ; enfin, que le travail était peu pénible pour le plongeur et qu'il était moins gêné par le clapot de surface que celui du pigouyer.

En 1963, le Plan de relance des Pêches maritimes prit à son compte la poursuite de l'expérience en faisant construire à Brest, dans les chantiers des Ateliers et Forges de l'Ouest, un chaland métallique spécial, « le Tali », de 13 m sur 4, aménagé en plate-forme de travail adaptée au nouveau procédé. Le « Tali » comporte 2 groupes aspirateurs moto-pompes à moteurs Diesel, permettant le travail simultané de 2 plongeurs. Il peut transporter jusqu'à 12 tonnes d'algues, mais est normalement prévu pour un chargement moyen de 8 tonnes. Après mise au point, il a pu ramener 7 t. par jour en moyenne, avec des pointes de 11 tonnes. Chaque plongeur peut couper 2 tonnes à l'heure. Et ce rendement est susceptible d'être accru. Gros progrès sur les 1 à 5 t. par marée des pigouyers.

Ceux-ci ne voient cependant pas sans inquiétude cette innovation qui bouleverse leur technique traditionnelle. Et pourtant, le métier de pigouyer paraît condamné à se transformer ou à disparaître. L'industrie française des alginates pourrait absorber le double de la récolte goémonière actuelle. Les usines tournent à régime réduit, même en important de la matière première. L'industrie des alginates envisage donc la création d'usines au Portugal, en Espagne, en Irlande, et elle s'est même engagée déjà dans cette voie. Ceci, alors que de nombreux champs d'algues restent vierges sur les côtes bretonnes, et qu'il paraît possible de quintupler la récolte sans compromettre pour autant la végétation sous-marine (12).

NOMENCLATURE DES LAMINAIRES

La Systématique des Algues est compliquée de synonymie. Dans l'ensemble de ce numéro, les auteurs ont adopté les noms proposés dans l'« Inventaire de la Flore marine de Roscoff » établi par J. FELDMANN en 1954. En ce qui concerne les Laminariales, les principaux synonymes sont les suivants :

- Saccorhiza polyschides* (Lightfoot) Batters = *S. bulbosa* de La Pylaie.
- Laminaria digitata* (L.) Lamouroux = *L. flexicaulis* Le Jolis.
- Laminaria hyperborea* (Gunner) Foslie = *L. Cloustoni* Edmonson.
- Laminaria ochroleuca* de La Pylaie = *L. Lejolisii* Sauvageau.

(12) Je dois ces renseignements sur les procédés nouveaux de récolte des algues à M. BRONNEC, que je remercie très vivement ici de son obligeance.